

Avis d'appel à manifestation d'intérêt

Sélection de cinq (05) entreprises pour la participation à un programme de certification ISO 9001 dans le cadre de la promotion du contenu local du secteur extractif mauritanien

1. La GIZ met en œuvre depuis 2021, pour le compte du Ministère Fédéral Allemand des Affaires Etrangères, le projet Développement Economique Intégré dans le secteur Minier.
Le projet appuie le ministère des Mines et de l'Industrie dans la promotion du contenu local du secteur extractif mauritanien en termes d'emploi et d'approvisionnement.
2. Depuis 2022, une série de consultations avec les parties prenantes – dialogue public privé – a été organisé afin de recenser les défis et pistes d'opportunités pour la promotion du contenu local. Ces dialogues ont de :
 - Identifier les obstacles réglementaires, administratifs ou techniques entravant la compétitivité du secteur privé locale.
 - Construire une relation de confiance entre les décideurs publics et les acteurs privés.
 - Promouvoir des actions inclusives et adaptées au contexte du secteur.
3. C'est dans cette perspective que le **programme de certification à l'ISO 9001**, objet du présent document, a été conçu comme un projet pilote, vise à expérimenter un modèle collaboratif autour de l'introduction aux standards internationaux.
La certification ISO 9001 est une reconnaissance internationale de la capacité d'une organisation à fournir des produits ou services de qualité de manière cohérente, en s'appuyant sur un système de management performant qui vise à améliorer en continu la satisfaction des clients et l'efficacité des processus internes.
Obtenir une cette certification est un précieux atout stratégique qui renforce la confiance des clients, ouvre l'accès à de nouveaux marchés, améliore l'efficacité opérationnelle et positionne l'entreprise comme un acteur fiable et compétitif, tout en favorisant une culture d'amélioration continue.
Ce programme pilote servira de cadre pour :
 - Tester des outils et approches favorisant un dialogue constructif.
 - Identifier les meilleures pratiques pouvant être reproduites à plus grande échelle.
 - Évaluer l'impact concret d'une telle collaboration sur la performance des acteurs privés et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces.
4. L'appel à manifestation d'intérêt vise à constituer une liste de **cinq (05) fournisseurs de biens et/ou prestataires de services**, présentant les meilleures qualifications et aptitudes pour intégrer le programme. Les soumissionnaires présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs dossiers de soumissions incluant les documents demandés. Le programme se décline en deux phases :
 - Une phase d'accompagnement et de coaching sur minimum 6 mois où l'entreprise sélectionnée travaillera étroitement avec un auditeur ISO afin de mettre en place les procédures nécessaires à l'audit de certification. Tous les frais liés à cet accompagnement sont entièrement financés par la GIZ.
 - Une phase de certification où l'entreprise sera auditée par un bureau certificateur pour l'obtention de son accréditation ISO 9001 pour une durée de 3 ans. Les frais liés à cette étape seront à la charge de l'entreprise ou financés avec la contribution de sponsors.
5. **Les candidats intéressés doivent se conformer aux critères d'éligibilité suivants :**
 - Être enregistrés légalement dans le pays depuis au moins 03 ans.
 - Opérer ou avoir le potentiel d'opérer dans le secteur des industries extractives. Justifier d'au moins 03 références.
 - Justifier d'un effectif de minimum 5 employés et d'un chiffre d'affaires annuel **minimum de 2 000 000 MRU** (déclaration annuelle des revenus ou des bénéfices, attestation fournie par la banque, factures ou contrats prouvant les revenus générés etc.)
 - Être motivés à participer activement aux activités du programme (formations, audits, accompagnement technique) sur une durée de minimum 6 mois.
 - Avoir des ambitions claires d'exportation ou d'expansion.

6. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, dûment signée et cachetée ;
- Une présentation du profil de l'entreprise (secteur d'activité, produits/services, nombre d'employés, organigramme, statuts, règlement intérieur, fiches de postes, registre de caisse etc.) ;
- Copies certifiées du Registre du Commerce et du NIF ;
- Copie certifiée du quitus Fiscal en cours de validité du dernier trimestre Echu ;
- Tous autres documents prouvant la régularité fiscale du bureau ;
- 03 attestations de bonne exécution ou documents équivalents des 03 dernières années ;
- Une copie du manuel de qualité ou QHSE si disponible ;
- Une copie de la politique de qualité ou équivalent si disponible ;
- Tous autres éléments pouvant attester la qualification du candidat à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt.

Tous les documents et informations soumis dans le cadre de cette procédure seront traités avec la plus stricte confidentialité et ne seront utilisés qu'aux fins de l'évaluation et de la sélection des candidatures.

7. Processus de sélection

Les dossiers seront évalués sur la base de leur conformité aux critères et de la motivation des entreprises.

Une présélection sera effectuée, suivie d'entretiens pour les finalistes.

8. Les demandes de renseignements relatives à cet appel à manifestation d'intérêt doivent être envoyées directement par courriel à l'adresse mr_quotation@giz.de au plus tard le **13.12.2024**. La GIZ/Mauritanie n'est en aucun cas obligée de prendre connaissance de questions soumises en retard ni d'y répondre.
9. Les dossiers de manifestation d'intérêt exclusivement au format PDF doivent être transmis par voie électronique jusqu'au jeudi **26.12.2024** à l'adresse : MR_quotation@giz.de
10. La manifestation d'intérêt doit être rédigée en langue française et présentée exclusivement au format PDF. L'objet de l'email doit être intitulé comme suit :

AMI 83479127 – Programme de certification ISO 9001

11. Les dossiers de manifestation d'intérêt seront évalués en fonction des critères d'évaluation ci-dessous :
1. **Capacité juridique** : *RC ou autre autorisation d'exercer en cours de validité (OUI/NON) ;*
 2. **Exigences fiscales** : *NIF, Quitus fiscal du dernier trimestre échu (OUI/NON)*
 3. **Profil et qualification techniques** : *Exercice effectif comme entreprise évoluant dans le secteur extractif (30 pts, sinon 0 pts) ;*
 4. **Infrastructures et équipements** : *Existence d'un bureau et des équipements. (20 pts, sinon 0 pts) ;*
 5. **Liste des marchés similaires accomplis** avec satisfaction précisant les clients concernés et les montant des marchés (10 pts, sinon 0 pts) ;
 6. **Expérience dans le domaine** : *03 copies d'attestation de bonne exécution sur les 3 dernières années (10 pts par attestation/certificat soit un total de 30pts) ;*
 7. **Coordonnées bancaires** : *Existence d'un compte bancaire au nom de l'entreprise (05 pts, sinon 0 pt) ;*
 8. **Certificat de non-faillite** : *(5 pts, sinon 0pt) ;*

Pour être éligible après l'évaluation de l'AMI, un soumissionnaire doit atteindre un score minimum de 70 points sur un total de 100. Les documents prouvant la régularité fiscale et la capacité juridique sont obligatoires.

Au cours du processus d'évaluation, la GIZ/Mauritanie peut, à sa discrétion, demander la visite les installations des entreprises soumissionnaires afin de vérifier la véracité des renseignements fournis. Elle pourrait également demander aux soumissionnaires des informations ou documents complémentaires selon

la qualité du dossier. Un délai de réponse de 5 jours ouvrables seront ainsi accordé aux prestataires de services contactés.

Les entreprises qui acceptent de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt assument l'entière responsabilité du risque sur les frais occasionnés. La GIZ n'entend rembourser aucun frais engagé à ces fins. Cet avis à manifestation d'intérêt n'entraîne aucun engagement de la part de GIZ, qu'il soit financier ou autre.

La GIZ se réserve le droit d'accepter, de rejeter ou d'annuler l'appel à manifestation d'intérêt, pour tout ou en partie, sans encourir aucune obligation d'informer l(es) organisme(s) concerné (s).

Le Bureau de la GIZ à Nouakchott

Date de publication, le 02/12/2024